

LSA

COMPTE RENDU REUNION MENSUELLE

DU 27 SEPTEMBRE 2013

Cette réunion a eu lieu au Café 51 de la Cinémathèque, à Paris.

LES PRESENTS

Les membres du bureau : Laurence Couturier, Natasha Gomes de Almeida, Bénédicte Kermadec, Mélanie Julien, Charles Jodoin-Keaton, Chloé Rudolf, Karen Waks

Autres membres : Estelle Bault, Francine Cathelain, Virginie Cheval, Elisabeth Chochoy, Christine Ferrer, Sylvie Koechlin, Sophie Matalou, Maggie Perlado, Marie Prual, Elise Romestant

I. ACTIVITES EXTERNES

1. Le régime des intermittents

La renégociation est pour le moment reportée à 2014, le gouvernement ayant déjà fort à faire avec la convention collective.

2. La CCC

Le 1^{er} octobre l'extension doit s'appliquer officiellement, mais beaucoup d'entre nous restent dans le flou quant aux conditions.

Une expérience de scripte d'un film convention Api fait avant l'heure :

- paye sur **45 heures**, minimum, (que celles-ci soient effectivement travaillées ou pas).

C'est à dire, en comparaison de la convention historique et sans que ça ne soit jamais décompté ainsi sur les fiches de paie (cf plus loin), on pouvait considérer que :

45 h = 39 h + 5 H de prépa du matin + 1 h supp (qu'elle soit faite ou pas).

Toute heure travaillée au delà de 45 h était payée au taux de majoration prévu, soit de 50 %. Cela ne pouvait pas excéder 48 h pour une semaine de 5 jours. Ce qui est la durée légale maximale de travail hebdo.

EXEMPLE :

Si 5 h de prépa et deux heures supplémentaires de tournage dans la semaine, soit 46 h au total :

1 semaine de 35 h

+ 4 h à 25 % (pour aller à 39 h)

+ 4 h à 25 % (de la 39 è à la 43 è)

+ 2 h à 50 % (pour atteindre l'enveloppe de 45 h qui inclus donc 1 h supp)

+ 1 deuxième heure supplémentaire à 50 %

Le bulletin de paie ne faisait pas trop de détails et indiquait, dans ce cas précis :

1 semaine de 5 jours

+ 8 heures supp à 25 %

+ 3 heures supp à 50 %

Remarques :

En vertu du principe d'heures d'équivalence de la CC, qui ne peut, soit disant être appliqué que suite à un décret sur ce point précis, il a été considéré que ces 45 heures, financièrement acquises, ne seraient rémunérées que 42 h.

Le coût horaire de notre travail a donc baissé par rapport à la convention historique et par conséquent, le montant de notre salaire sur la base de 45 heures...

Actualités autour de la CC :

L'avenant autour de l'annexe III des films soumis à dérogation, demandé par Filipetti ne trouve pas de négociateurs du côté des employeurs.

Pour mémoire, le Conseil d'Etat a récemment suspendu l'application de cette dérogation de la Convention tant que certaines conditions, autour de son organe de contrôle, par exemple, ne seront pas remplies.

Le règlement intérieur de cette commission a depuis été rédigé.

Les producteurs ne viennent pas aux commissions mixtes paritaires et bloquent le processus.

3. InterAssociation

Il y avait peu de monde à la réunion du 24 septembre, à laquelle Francine a assisté : la moitié des personnes attendues seulement. Tous les présents ont reconnu que chaque association fonctionnait plutôt individuellement et

que l'idée d'une interassoc unitaire et fervente s'était un peu égarée, qu'il fallait bien reconnaître que, de ce point de vue, c'était un échec.

En revanche, chaque association a déclaré souhaiter maintenir la communication grâce à la liste interassoc et les réunions mensuelles notamment. Le fonctionnement qui consiste à soumettre aux autres toutes idées ou projets d'actions de communiqués, de lettres ou autres sur tous sujets, reste éminemment valable et opérationnel, chaque association ayant la liberté de soutenir, participer, relayer ou s'abstenir.

LA QUESTION DU FINANCEMENT DES FILMS

Suite à l'intervention du collectif des jeunes réalisateurs auprès de F. Hollande, et aux promesses faites par A. Filippetti, le CNC a convoqué une commission, à laquelle participent notamment Caroline Champetier (AFC), Arnaud Roth (ADC) et Benoît Alavoine (LMA) ainsi que majoritairement, des opposants à la convention collective Api (cf site du CNC).

Elle a déjà commencé à plancher sur le financement des premiers et deuxièmes films.

La convention collective ne semble pas y être véritablement évoquée. Ce n'est pas le sujet.

Par ailleurs, le Groupe 25 Images a tiré la sonnette d'alarme à propos de la décision du CSA d'accueillir les « scripts réalité » dans le contenu fiction des chaînes : cela signifie en effet des heures et du budget en moins pour la vraie fiction, donc moins de travail pour les scriptes. Un communiqué va passer prochainement sur les mails InterAssociation afin de dénoncer cette situation ; ensuite chaque association verra si elle le signe ou pas... A noter que Aurélie Philippetti soutient le Groupe 25 Images, mais ça ne signifie malheureusement pas grand-chose.

II. ACTIVITES INTERNES LSA

1. Les scriptes dans les jurys de festivals

Natasha Gomes et Marine Billet ont envoyé plusieurs lettres types à tout une liste de festivals pour leur proposer nos candidatures, on attend des retours.

2. Le site

Le groupe de travail nous montre ce jour un visuel avec le bandeau dessiné... Mais l'enthousiasme n'est pas au rendez-vous chez les membres présents. Après vote, il est décidé d'abandonner le bandeau, ainsi que les points prévus en arrière plan ; les couleurs en revanche sont conservées. L'absence de bandeau permettra de donner davantage de

place aux citations, et à ce sujet nous sommes toujours à la recherche de citations de réalisateurs/trices à propos des scriptes... N'hésitez donc pas si vous en avez !

3. La journée conférence LSA

Beaucoup de salles ont été visitées, et une option posée pour les « Mains d'œuvres », à Saint Ouen. Une autre salle est envisagée : « Le Point du Jour » dans le 16^{ème}, moins intéressante (c'est notamment un centre d'animation qui reçoit beaucoup d'enfants) mais dont l'accueil fut chaleureux. Si la conférence avait l'aval d'une institution cela lui conférerait plus de crédibilité, d'où l'idée de se rapprocher de la Sorbonne... Le 3 octobre prochain a lieu une rencontre, pour discuter d'une éventuelle collaboration. L'atelier de travail est composé de Bénédicte Kermadec, Charles Jodoin, Mélanie Julien et Elise Romestant, mais tout membre LSA qui souhaiterait se joindre au groupe est bien sûr le bienvenu !

Autre piste : celle de la CST (Commission Supérieure Technique de l'image et du son), dont les missions sont étroitement liées aux progrès des techniques, et qui est associée à l'espace Cardin.

En attendant, une AG extraordinaire va avoir lieu pour définir le but et le contexte de cette conférence. L'idée : réfléchir entre nous sur l'évolution de notre métier et les nouveaux outils techniques. Quel avenir se dessine ? La secrétaire de plateau va-t-elle disparaître ? Que va-t-il nous rester ? Comment affirmer un rôle différent, ancré davantage dans l'artistique, l'accompagnement, la collaboration à la mise en scène ? Comment le communiquer aux autres métiers ?... Comment voulons-nous nous positionner en tant qu'association ?... Cette AG aura lieu le samedi 9 novembre à la Cinémathèque à partir de 14h, et nous invitons chacun à y participer afin qu'une vision collective en surgisse !

III. DIVERS

1. Rapport Image

Discussion ce jour à propos du nouveau rapport image A4 « deux caméras ». Laurence Couturier nous présente une maquette, et après quelques remarques, qui engendreront quelques modifications, décision est prise d'en lancer la fabrication. Vous pourrez bientôt trouver ce cahier dans les rapports proposés par la Cinéboutique.

2. Atelier interne « pratiques et échanges sur nos outils informatiques »

Charles se charge de relancer Valérie Chorenslup, en espérant une date fin novembre.

CALENDRIER :

- 30 octobre, prochaine réunion (ouverte à tous bien sûr !)
- 9 novembre, AG extraordinaire autour de la conférence sur notre métier

Rédaction : E. Romestant

Relecture : L. Couturier et F. Cathelain